



## taxe foncière surtaxée pour terrain non existant

Par **jpm**, le **19/10/2009** à **16:56**

Je paie une taxe foncière depuis 15 ans sur une maison que j'ai achetée et à laquelle a été rattachée une parcelle de pur agrément de 120 m2 qui n'existe pas; aucun acte notarié ne stipule cette parcelle.... Les services du cadastre sont ils responsables ? Quels sont les recours dont je dispose et puis-je récupérer tout ou partie du trop payé sachant que je m'aperçois de l'erreur seulement cette année ?

Par **JURISNOTAIRE**, le **19/10/2009** à **17:12**

Bonjour, JPM.

Vous dites que cette parcelle -de pur agrément- a été "rattachée" à votre maison. Expliquez nous comment.

Comment se présentent les choses sur les plans du cadastre (à voir en mairie)? L'examen des fiches d'immeuble, et des fiches de propriétaires, à la Conservation des Hypothèques, permettrait peut-être d'y voir plus clair.

Votre bien dévoué.